**Modèle de contrat de location du canton de Berne pour les haltes spontanées**

**Parties**

**Bailleresse / bailleur**

|  |  |
| --- | --- |
| Prénom, nom: |  |
| Adresse: |  |
| NPA, localité: |  |
| Téléphone: |  |

**Locataire**

|  |  |
| --- | --- |
| Prénom, nom: |  |
| Date de naissance: |  |
| Nationalité: |  |
| Adresse: |  |
| NPA, localité: |  |
| Téléphone: |  |
| Document d’identité présenté\*: |  |

\**Type de document d’identité (passeport, carte d’identité, etc.) et numéro du document*

**Objet de la location**

La bailleresse ou le bailleur met à la disposition de la ou du locataire le terrain ………………………………… dans la commune de …………………………………….. pour la période allant du …………………… au ……………………

* L’extrait du plan ci-joint fait partie intégrante du présent contrat.

*(facultatif / à cocher)*

**Nombre d’unités de logement et de personnes**

La ou le locataire a le droit de placer ……. unités de logement (caravane ou motorhome) au maximum sur le terrain en question pour héberger …….. personnes au maximum.

**Loyer et prestations**

La ou le locataire verse à la bailleresse ou au bailleur un loyer de …………… francs en espèces avant le début du séjour. Ce montant comprend aussi les coûts accessoires que constitue la mise à disposition de sanitaires (cabines de toilettes, p. ex. TOI-TOI, y c. nettoyage) et de conteneurs pour les eaux usées.

Les coûts accessoires pour l’électricité, l’alimentation en eau et l’élimination des déchets

* sont inclus dans le loyer sous la formed’**un montant forfaitaire**\*.
* Le forfait couvre uniquement les prestations suivantes: …. kWh/jour, …… m3 d’eau, ….. m3 de déchets / nombre de bennes par halte (*ou alors: indiquer un montant total en francs pour toutes les prestations incluses*). En cas de dépassement, les frais liés aux prestations supplémentaires seront facturés ou prélevés sur le dépôt de garantie.
* sont calculés **en fonction de la consommation**\*\* (principe du consommateur-payeur) et facturés en plus du loyer.

\* *Dans ce cas, un loyer un peu plus élevé doit être prévu.*

\*\* *Dans ce cas, le loyer de base doit être moins élevé. Cette variante présente certains risques, puisque les coûts ne peuvent être facturés qu’au terme de la halte. Les charges sont également plus importantes.*

**Obligations de la ou du locataire**

La ou le locataire s’engage en particulier

* à respecter les prescriptions en matière de bruit, notamment pendant la nuit et les jours fériés;
* à ne pas jeter de déchets sur le terrain en question, les terrains voisins ou les lieux publics, ni les enterrer ou les brûler. Les ordures doivent être déposées à la place prévue à cet effet; il convient d’utiliser les sacs à déchets officiels de la commune;
* à ne pas faire ses besoins en plein air;
* à ramasser les excréments des chiens;
* à ne pas laisser pénétrer dans le sol les eaux usées, notamment issues du lavage du linge ou de la vaisselle;
* à ne pas effectuer des travaux qui peuvent polluer le sol, les eaux souterraines ou l’air (p. ex. emploi de décapants, ponçage de volets, nettoyage de véhicules ou autre sans protection adéquate du sol);
* à entrer sur le terrain en question et en sortir seulement sur les chemins prévus, que ce soit à pied ou en véhicule;
* à garantir à tout moment l’accès à la bailleresse ou au bailleur ainsi qu’à la ou au propriétaire;
* à allumer des feux seulement dans un foyer contrôlé (p. ex. foyer aménagé à cet effet ou gril);
* à ne pas provoquer de fumée excessive;
* à garantir à tout moment l’accès au terrain en question et à laisser le passage libre;
* à veiller à ce que ces règles soient observées par toutes et tous les colocataires.

**Dépôt de garantie**

* Pas de dépôt de garantie.\*
* La ou le locataire verse un montant de …………… francs à la bailleresse ou au bailleur au titre de garantie. Ce montant est utilisé pour couvrir les coûts incombant à la bailleresse ou au bailleur si la ou le locataire ne respecte pas les obligations mentionnées au chiffre 5.
  + Dans le cas d’un forfait au chiffre 4: si la consommation incluse dans le loyer est dépassée, les frais supplémentaires sont prélevés sur le dépôt de garantie.

\* *Dans le cas où la bailleresse ou le bailleur et la ou le locataire ne se connaissent pas, le prélèvement d’un dépôt de garantie est recommandé.*

**Résiliation du contrat de location**

Si la ou le locataire ne respecte pas les dispositions prévues aux chiffres 3 et 5, la bailleresse ou le bailleur peut résilier le présent contrat sans délai et retenir la garantie prévue au chiffre 6.

**Fin de la durée de location**

À la fin prévue du contrat de location ou en cas de résiliation immédiate, la ou le locataire s’engage à restituer le terrain sans délai dans le même état que celui dans lequel elle ou il l’a trouvé.

**For juridique**

En cas de litige en rapport avec le présent contrat de location, le tribunal de la commune où se trouve le terrain est compétent.

………………………………………………………………. (Lieu, date)

Je déclare

avoir reçu le loyer de …………………………...francs ainsi que

le montant de …………… francs au titre de garantie (*le cas échéant*).

……………………………………………………… …………………………………………………….

(Signature de la bailleresse ou du bailleur) (Signature de la ou du locataire)

Annexe:

* Extrait du plan (*si la case a été cochée au chiffre 1*)